



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20181003_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20181003_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20181003_HRelev.pdf

À Madrid, le 3 octobre 2018

FAIT PERTINENT

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) octroie à Lleida.net le brevet pour sa méthode de signature de contrats électronique.

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes :

Lleida.net, entreprise leader dans le domaine de la notification et certification électroniques, a reçu, de la part du Bureau des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), le brevet correspondant à sa méthode de signature de contrats électronique sous le nom officiel de "METHOD FOR PRODUCING ELECTRONIC CONTRACTS CERTIFIED BY A USER OF A TELECOMMUNICATIONS OPERATOR", et numéro de dossier GC2015-28810

L'octroi, en vigueur pour une période de 20 ans, est le troisième brevet obtenu par Lleida.net de la part du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) concernant les méthodes de certification, ainsi que comme tiers de confiance pour les notifications et contrats électroniques.

Le Conseil regroupe le Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

L'octroi de ce brevet permettra l'entreprise d'élargir ses activités sur un secteur en plein essor et à grand potentiel comme l'est celui de la notification et signature de contrats électronique.

La méthode de Lleida.net permet de signer de contrats via des messages texto ou courrier électronique, tout en générant un certificat juridiquement valide qui peut être présenté comme preuve devant les tribunaux et prouver l'envoi, le contenu et la remise des informations.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena Soler, PDG

À Madrid, le 3 octobre 2018.